L'ASMAT
Association des Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s

BULLETIN DE SALAIRE

Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s

Du ..... au 2021

EMPLOYEUR

Nom et Prénom:
Adresse:
Code Postal: Ville:

N° d'immatriculation à l'URSSAF ou PAJEMPLOI

SALARIE

Nom et Prénom:
Adresse:
Code Postal: Ville:
Emploi occupé:

N° de sécurité sociale

Convention Collective Nationale des assistants maternels du particulier employeur - Code NAF 8891A

Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Frais journaliers																															

BASE DE MENSUALISATION

Enseignant

Mensualisation pour un accueil de ____ jours par semaine soit ____ jours par mois
pour un accueil de ____ heures par jour soit ____ heures par mois

SALAIRE BRUT

Nombre d'heures d'accueil par mois			X		base horaire brute	€	=	€
Heures Compl. non contractuelles			Heures	X	base de	€	=	€
Heures Suppl à	%		Heures	X	base de	€	=	€
Heures Suppl à	%		Heures	X	base de	€	=	€
Congés Payés:			*du au du*			€	=	€
					SALAIRE BRUT MENSUEL		=	€

CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES

Base 100% du salaire brut mensuel

		Part Employeur Taux (%)	Montant	Part Salariale Taux (%)	Montant
MALADIE	€	13,00%	€		€
VIEILLESSE Plafonnée	€	8,55%	€	6,90%	€
VIEILLESSE Déplafonnée	€	1,90%	€	0,40%	€
Retraite compl. IRCEM	€	6,01%	€	4,01%	€
Assurance Chômage	€	4,05%	€		€
Prévoyance	€	1,42%	€	1,15%	€
Allocations Familiales	€	5,25%	€		
Formation professionnelle	€	0,55%	€		
Accident du travail	€	1,00%	€		
CSA	€	0,30%	€		
FNAL	€	0,10%	€		
Cont. Org. Syndicales	€	0,016%	€		
Base 98,25 — CSG-CRDS non déductible	€			2,90%	€
CSG déductible	€			6,80%	€
					€
Exoné. Cot. Soc. Heures Compl. & Sup.	€			11,31%	€
MONTANT TOTAL DES COTISATIONS RETENUES			€		€

Congés acquis:
Congés Pris:
Reste:

SALAIRE NET avant l'impôt sur le revenu = €

Frais journaliers (indem. de nourriture et d'entretien)

	jours	X	€	=	€
	jours	X	€	=	€
	jours	X	€	=	€
	jours	X	€	=	€
	Indemnité de licenciement :		€	=	€

SALAIRE NET avec indemnités avant l'impôt sur le revenu = €

(*): la base est égale à:
Salaire net avant l'impôt sur le revenu
+ (CSG-CRDS non déductible)
+ (CSG appliquée sur Hrs compl. et Sup)
- (les Sommes Heures Compl. & Sup.)
+ (Indem. de nourriture et entretien)

CSG appliquée sur Hrs compl. et Sup
= 6,8% des 98,25% des sommes Hrs Compl. & Sup.

Impôt sur le revenu	base (*)	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	€	%	€

SALAIRE NET après l'impôt sur le revenu = €

Revenu net imposable du mois: €
Salaire net imposable sur le revenu (tenant compte de l'exonération fiscale)

NET MENSUEL A PAYER = €

Date: Signature de l'employeur :

Eléments à reporter lors de votre déclaration à Pajemploi au titre du salaire

Nbre de jrs d'activité	Nbre d'hrs d'accueil	Hrs compl.	Hrs supplém.	Salaire net à déclarer	base horaire Nette
				€	€

Ce bulletin de salaire doit être conservé sans limitation de durée